

Trois cent trente-huitième séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, SÉANCE RÉGULIÈRE tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le lundi 19 avril 2010 – 20h00.

PRÉSENCES

ASBESTOS ville	M. Hugues Grimard
DANVILLE ville	Mme Francine Labelle-Girard représentante
SAINT-CAMILLE canton	M. Benoît Bourassa
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
SAINT-JOSEPH-DE-HAM-SUD paroisse	M. Langevin Gagnon
WOTTON	M. Ghislain Drouin
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Rachid El Idrissi
Agente de développement rural et Communication	Mme Jacynthe Bourget
Secrétaire de direction	Mme Louise Beaudoin

Quatre (4) citoyens sont présents dans la salle.

Le tout sous la présidence de monsieur Jacques Hémond, préfet et maire de Danville.

La séance s'ouvre par la prière récitée par monsieur Jacques Hémond.

Monsieur Hémond souhaite la bienvenue à monsieur Joël Minville de la firme Roy, Desrochers, Lambert.

2010-04-7116

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Hugues Grimard
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec les modifications suivantes et en laissant le point « Varia » ouvert :

Ajouts :

- 9.1.5 Pacte rural – Volet local Saint-Georges-de-Windsor : comité d'embellissement
- 9.1.6 Pacte rural – Volet local Saint-Georges-de-Windsor : patinoire Saint-Georges-de-Windsor

Retrait :

- 9.4.3 Achat local – Nomination du mandataire pour Saint-Georges-de-Windsor

Adoptée.

2010-04-7117

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2010

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 15 mars 2010, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE ledit procès-verbal de la séance régulière du 15 mars 2010 soit et est accepté.

Adoptée.

INVITÉS

MONSIEUR JOËL MINVILLE, COMPTABLE

FIRME ROY, DESROCHERS, LAMBERT

RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2009 – MRC DES SOURCES

Monsieur Joël Minville, comptable de la firme Roy, Desrochers, Lambert, comptables agréés, présente et explique les montants inscrits au rapport financier de la Municipalité régionale de comté des Sources pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009.

2010-04-7118

RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2009 – MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT l'avis public donné le 7 avril 2010 en conformité avec l'article 176.1 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de la Municipalité régionale de comté des Sources pour l'année 2009 par la firme Roy, Desrochers, Lambert, comptables agréés, représentée par monsieur Joël Minville;

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation orale faite par monsieur Joël Minville des états financiers à la séance régulière du 19 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE le rapport financier pour l'année 2009 et le rapport du vérificateur de la Municipalité régionale de comté des Sources soient et sont approuvés.

Adoptée.

Le conseiller monsieur Ghislain Drouin demande s'il est possible de recevoir les états financiers de la MRC plus tôt de sorte qu'ils soient adoptés à la municipalité, à leur séance d'avril, ce à quoi monsieur Minville répond que considérant que les quotes-parts sont fixées par résolution en début d'année, les municipalités peuvent adopter leurs états financiers sans avoir les états financiers de la MRC. Aussi, il mentionne que les vérificateurs doivent compléter les états financiers des régies et du CLD avant de produire les états financiers de la MRC. Toutefois, il ajoute que les états financiers des régies peuvent être envoyées aux municipalités dès qu'ils sont prêts.

2010-04-7119

RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2009 – SITE D'ENFOUISSEMENT

CONSIDÉRANT l'avis public donné le 7 avril 2010 en conformité avec l'article 176.1 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers du site d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos pour l'année 2009 par la firme Roy, Desrochers, Lambert, comptables agréés, représentée par monsieur Joël Minville;

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation orale faite par monsieur Joël Minville des états financiers à la séance régulière du 19 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE le rapport financier pour l'année 2009 et le rapport du vérificateur du site d'enfouissement régional d'Asbestos soient et sont approuvés.

Adoptée.

Le conseiller monsieur Ghislain Drouin demande s'il est normal que les états financiers du L.E.S. soient déposés et adoptés par les municipalités avant que la MRC les ait adoptés, ce à quoi monsieur Minville répond qu'il s'agit de projet d'états financiers.

Monsieur Jacques Hémond remercie madame Danièle Mignault, secrétaire-trésorière adjointe, pour sa contribution à la réalisation des états financiers.

DEMANDES DE CITOYENS

Monsieur Gilles Messier s'exprime sur le dossier Complexe Estrie Enviropôle inc., qui sans l'approbation du BAPE, ne peut passer de 50 000 tonnes à 260 000 tonnes de matières résiduelles par année, ce à quoi le préfet monsieur Hémond précise que le PGMR fait mention de 50 000 tonnes.

Monsieur Gilles Messier rappelle l'importance pour les municipalités d'avoir un règlement pour la gestion des boues usées et qu'elles s'assurent de son application.

Monsieur Claude Messier tient à apporter une précision dans le dossier Complexe Estrie Enviropôle inc., soit l'interprétation qu'elle fait des matières résiduelles des municipalités et les matières résiduelles des institutions/commerces/industries (ICI) versus l'obligation de se conformer au PGMR ou non. Monsieur Baller éviterait ainsi le droit de regard de la MRC en changeant la définition des matières de déchets. De plus, monsieur Baller a signifié le refus du Complexe Estrie Enviropôle inc. de soumettre leur projet au BAPE prétextant vouloir protéger leur secret professionnel. Un avis juridique sera adressé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour défendre leur position.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES DOSSIERS

Calendrier des rencontres – avril et mai 2010

Le calendrier des rencontres pour les mois d'avril et mai 2010 est remis aux membres du Conseil.

LOISIRS ET CULTURE

LOISIRS

Aucun sujet.

QUÉBEC EN FORME

2010-04-7120

QUÉBEC EN FORME

ÉTAT COMPARATIF AU 31 MARS 2010

CONSIDÉRANT la préparation de l'état comparatif au 31 mars 2010 de Québec en forme par la secrétaire-trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE l'état comparatif de Québec en forme au 31 mars 2010 soit et est approuvé.

Adoptée.

2010-04-7121

QUÉBEC EN FORME

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} MARS AU 31 MARS 2010

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 201000125 à 201000153 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour un total de 18 429,68 \$.

Adoptée.

QUÉBEC ENFANTS

2010-04-7122

QUÉBEC ENFANTS

ÉTAT COMPARATIF AU 31 MARS 2010

CONSIDÉRANT la préparation de l'état comparatif au 31 mars 2010 de Québec enfants par la secrétaire-trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller Pierre Therrien

QUE l'état comparatif de Québec enfants au 31 mars 2010 soit et est approuvé.

Adoptée.

2010-04-7123

QUÉBEC ENFANTS

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} MARS AU 31 MARS 2010

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Francine Labelle-Girard
appuyée par le conseiller Langevin Gagnon

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 201000012 à 201000016 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour un total de 3 111,49 \$.

Adoptée.

PISTE CYCLABLE

Aucun sujet.

CULTURE

Aucun sujet.

CORRESPONDANCE – DEMANDES D'APPUI

2010-04-7124

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS **ÉLECTIONS MUNICIPALES ET SCOLAIRES SIMULTANÉES**

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre datée du 19 mars 2010 par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant une demande d'appui pour l'opposition à la simultanéité des élections scolaires et municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE les membres du Conseil de la MRC des Sources appuient le projet de résolution de la FQM qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu, en février 2008, le Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires au cours duquel la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire;

ATTENDU QU'en guise de suivi de ce forum, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires, confirmant notamment l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel;

ATTENDU QUE l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9 % aux dernières élections scolaires de 2007;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités demandait en octobre 2008 à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE la commission scolaire a une fonction sectorielle, l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique stipule que : « la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région »;

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts;

ATTENDU QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanéité des élections scolaires et municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé,

DE RÉITÉLER l'opposition du milieu municipal à la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

DE DEMANDER aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à monsieur Yvon Vallières, député de la circonscription de Richmond, à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à Mme Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Adoptée.

2010-04-7125

SADC – DEMANDE D'APPUI AU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT D'ENTREPRISES DE L'ESTRIE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT la demande d'appui au projet d'accompagnement d'entreprises de l'Estrie en développement durable déposée le 12 mars 2010 par la SADC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet a été déposé par la corporation créée par quatre (4) SADC de l'Estrie et accepté à la CRÉ Estrie le 31 mars 2010 pour une demande de financement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE le conseil de la MRC des Sources ne donne pas suite à cette demande d'appui attendu que ce projet a été accepté par la CRÉ Estrie.

Adoptée.

2010-04-7126

MUNICIPALITÉ HAM-SUD – ABOLITION DE FRAIS INTERURBAINS

CONSIDÉRANT la réception de la résolution numéro 20100111-016 datée du 11 janvier 2010 par la municipalité de la Paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-Sud concernant une demande d'appui pour l'abolition de frais interurbains;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE les membres du Conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la Paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-Sud qui se lit comme suit :

« Interurbains à l'intérieur de la municipalité – Demande de révision du dossier à Bell Canada et au CRTC »

Il est proposé par le conseiller Luc St-Laurent et résolu :

Que la Municipalité demande à Bell Canada et au CRTC d'effectuer les démarches nécessaires à l'abolition des frais interurbains sur le territoire de la municipalité.

Que la Municipalité demande une lettre d'appui à la MRC des Sources et à l'ensemble de ses municipalités »

Adoptée.

2010-04-7127

LABO SAINT-CAMILLE – APPUI À LA MRC POUR LA DEMANDE AU SECRÉTARIAT RURAL

CONSIDÉRANT la demande d'appui au projet « Une communauté de pratique pour le développement des collectivités rurales » soumis au Secrétariat rural du Canada dans le cadre du Programme pour le développement des collectivités;

CONSIDÉRANT que le projet du Laboratoire rural de Saint-Camille vise à démontrer qu'une communauté dont les membres sont apprenants, innovants et solidaires, constitue un modèle porteur pour le développement d'une collectivité rurale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller Hugues Grimard

QUE le conseil de la MRC des Sources appuie le projet du Laboratoire rural de Saint-Camille soumis au Secrétariat rural du Canada.

Adoptée.

2010-04-7128

MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD – DEMANDE D'APPUI À LA DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC D'UTILISER SON POUVOIR D'ACHAT AFIN DE FAVORISER LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la réception de la résolution numéro 7029-10 datée du 17 février 2010 par la MRC de la Rivière-du-Nord concernant une demande d'appui pour une demande à Hydro-Québec d'utiliser son pouvoir d'achat afin de favoriser le maintien et le développement de l'activité économique au Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE les membres du Conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la MRC de la Rivière-du-Nord qui se lit comme suit :

« ATTENDU qu'Hydro-Québec est un symbole de notre développement économique;

ATTENDU que seulement 68 % des câbles ont été achetés au Québec en

2009, comparativement à 90 % dans les cinq années précédentes;
ATTENDU que plusieurs entreprises de câbles délocalisent leur production et abolissent des emplois au Québec : l'usine Nexans est fermée à Québec; Prysmian ferme son usine à Saint-Jean-sur-Richelieu et tente de faire accréditer ses installations d'Abbeville en Caroline du Sud et de Prescott en Ontario pour fournir la société d'État; General Cable à La Malbaie vante les mérites d'une usine jumelle en Arkansas et a procédé à la mise à pied de 42 employés sur 70;

ATTENDU la mise-à-pied de plus de 100 travailleurs le 23 décembre dernier, lors de la fermeture pour une période indéterminée de l'usine General Cable à Saint-Jérôme alors que l'usine roulait à plein régime ces derniers mois;

ATTENDU que la politique adoptée par Hydro-Québec le 14 août stipule qu'elle doit « utiliser son pouvoir d'achat pour favoriser le maintien et le développement de l'activité économique du Québec ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Marc Gascon
Et résolu unanimement :

QUE la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord demande à l'Assemblée nationale :

- De rappeler Hydro-Québec à l'ordre afin qu'elle ne contribue pas à des pertes d'emplois au Québec et plus particulièrement à Saint-Jérôme;
- D'exiger qu'Hydro-Québec s'approvisionne en câbles ici et utilise son pouvoir d'achat pour favoriser l'économie québécoise.

QUE la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord transmette cette résolution à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune et à toutes les municipalités régionales de comté pour appui.

Adoptée.

CORRESPONDANCE - À TITRE DE RENSEIGNEMENTS

RURALITÉ, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

RURALITÉ

2010-04-7129

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-JOSEPH-DE-HAM-SUD

PROJET: « ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS »

PROMOTEUR: « COMITÉ DES LOISIRS »

(Projet 47-2010)

CONSIDÉRANT le projet 47-2010 : « **Achat d'équipements de loisirs** » présenté par le Comité des loisirs de Saint-Joseph-de-Ham-Sud dans le cadre du Pacte rural - volet local – Saint-Joseph-de-Ham-Sud de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à acquérir des équipements de loisirs pour la population (filet de tennis, buts de soccer, cônes oranges, ballons, etc.) et pour le service d'animation estival;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention du Comité des loisirs au Pacte rural est de **4 000 \$** et qu'il s'agit d'un projet total de **5 000 \$**;

CONSIDÉRANT que la municipalité de la Paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-Sud recommande, par sa résolution 20100406-023, l'acceptation de ce projet à hauteur de **4 000 \$**;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations* et *Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie et l'environnement naturel et l'activité économique* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que la planification stratégique 2007-2014 de la municipalité de la Paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-Sud identifie comme enjeu : *Conservation et amélioration de l'offre en loisir sur le territoire*;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint plus spécifiquement l'axe de développement *Entamer une réflexion sur le type d'équipements à offrir au terrain des loisirs*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son acceptation aux membres du Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet « **47-2010 : Achat d'équipements de loisir** » présenté par le **Comité des loisirs** pour un montant maximum de **4 000 \$**, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Saint-Joseph-de-Ham-Sud.

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 000,00 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (2 000,00 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (2 000,00 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (1 200,00 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (800,00 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2010-04-7130

PACTE RURAL – ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL 2007-2014 RÉVISÉ

CONSIDÉRANT le dépôt du Plan de travail du Pacte rural le 28 novembre 2007 auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT l'article 4 (E) de l'Entente du Pacte rural intervenue entre le Gouvernement du Québec et la MRC des Sources le 27 février 2007, engageant la MRC à actualiser, à adopter et à déposer auprès du ministre un plan de travail révisé annuellement ;

CONSIDÉRANT qu'au cours de la dernière année, le Conseil de la MRC des Sources a adopté les cahiers de charge en développement social des municipalités d'Asbestos, de Danville, de Saint-Adrien, de Saint-Camille, de Saint-Georges-de-Windsor, de Saint-Joseph-de-Ham-Sud et de Wotton, et que les actions contenues dans ces derniers ont été incluses dans la section « enjeu du Pôle rural » du Plan de travail 2007-2014, tout comme les principales actions identifiées dans les politiques familiales des municipalités de Saint-Camille et de Wotton;

CONSIDÉRANT qu'au cours de la dernière année, les modalités de versement des sommes du Pacte rural sont restées les mêmes;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Hugues Grimard
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE le Conseil de la MRC des Sources adopte le Plan de travail 2007-2014 révisé et que ce dernier soit acheminé à la direction régionale de l'Estrie du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

ABSENCE

À ce moment-ci de la séance, le conseiller monsieur Hugues Grimard quitte son siège.

2010-04-7131

PACTE RURAL 2007-2014

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2009

CONSIDÉRANT l'article 4 (F) de l'Entente du Pacte rural intervenue entre le gouvernement du Québec et la MRC des Sources, le 27 février 2007, engageant la MRC à produire annuellement au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, selon un modèle fourni par celle-ci, un rapport d'activités comprenant notamment les retombées de la mise en œuvre du Pacte rural et des activités menées par l'agente de développement rural de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que ces retombées et les activités menées par l'agente de développement rural sont présentées dans le document *Rapport annuel d'activités du Pacte rural* selon le modèle préparé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Considérant que ce rapport annuel d'activités contient des informations relatives à la reddition qualitative des démarches de mobilisation et d'animation du milieu; les bons coups, les contraintes et autres considérations de la mise en œuvre du Pacte rural, les agents de développement rural ainsi que la reddition quantitative et les actions concernant les groupes-cibles (familles, jeunes, aînés);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghyslain Drouin
appuyé par le conseiller Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources approuve le *Rapport annuel d'activités du Pacte rural pour la MRC des Sources au 31 décembre 2009*, et que ce rapport soit transmis à la direction régionale de l'Estrie du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

QU'une attention particulière soit portée pour permettre d'augmenter les actions particulières concernant la réponse aux besoins du groupe-cible : aînés;

QU'il est opportun de réactiver, en collaboration avec les municipalités concernées, les points de presse concernant les projets acceptés dans le cadre du Pacte rural – volet local.

Adoptée.

PRÉSENCE

À ce moment-ci de la séance, le conseiller Hugues Grimard reprend son siège.

2010-04-7132

**POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2007-2014 – PACTE RURAL
SALAIRE 2010-2011 DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL
ENGAGEMENT FINANCIER DE LA MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté le 6 décembre 2006 la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, laquelle s'inscrit dans la volonté gouvernementale de privilégier un développement endogène des milieux ruraux et que ladite politique est axée sur l'adhésion des collectivités rurales à une approche fondée sur la responsabilité partagée, la confiance mutuelle ainsi que sur la souplesse et l'autonomie d'action;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec identifie les municipalités régionales de comté (MRC) pour que s'effectue la mise en application de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que le Pacte rural 2007-2014 s'applique sur le territoire de la MRC des Sources pour l'ensemble de ses municipalités;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC des Sources a pris connaissance du Pacte rural proposé par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources s'engage à embaucher un agent de développement rural et à défrayer en 2010-2011 au moins l'équivalent du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, soit au moins 26 529 \$ comme le prévoit la clause 4.F de la convention intervenue entre le MAMROT et la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller Benoit Bourassa

QUE la MRC des Sources accepte les conditions et les engagements décrits dans le Pacte rural 2007-2014.

QUE la MRC des Sources s'engage à investir au moins 26 529 \$ pour contribuer financièrement aux frais salariaux et de fonctionnement inhérents à la fonction d'agent de développement rural.

Adoptée.

ABSENCE

À ce moment-ci de la séance, le conseiller monsieur Langevin Gagnon quitte son siège.

2010-04-7133

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

PROJET: «EMBELLISSEMENT»

PROMOTEUR: «SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR»

(Projet 48-2010)

CONSIDÉRANT le projet 48-2010 : « **Embellissement** » présenté par la **Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor** dans le cadre du Pacte rural - volet local – Saint-Georges-de-Windsor de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à embellir la municipalité, notamment en sensibilisant la population au respect de l'environnement et de son esthétisme par, entre autres, les actions suivantes : tenue d'une Journée de l'arbre, échange de vivaces, installation de pancartes de

bienvenue et de jardinières, promotion du compostage, lancement de la fleur emblématique, corvée d'embellissement, etc.;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor au Pacte rural est de **2 240,00 \$** et qu'il s'agit d'un projet total de **3 200,00 \$**;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor recommande, par sa résolution 2010-51 l'acceptation de ce projet à hauteur de **2 240,00 \$**;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations* et *Mise en valeur des ressources humaines, physiques et culturelles* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint plus spécifiquement l'action *Gestes et actions écologiques tendant vers un environnement sain : Journée de l'arbre, compost, etc.* identifiée pour répondre à l'enjeu *Respect de l'environnement* du Plan directeur 2007-2014 de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son acceptation aux membres du Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hugues Grimard
appuyé par le conseiller Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet « **48-2010 : Embellissement** » présenté par la **Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor** pour un montant maximum de **2 240,00 \$**, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Saint-Georges-de-Windsor.

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (1 120,00 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (1 120,00 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (1 120,00 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (672,00 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (448,00 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

PRÉSENCE

À ce moment-ci de la séance, le conseiller Langevin Gagnon reprend son siège.

2010-04-7134

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

PROJET: «Plans d'architecte pour projet de patinoire»

PROMOTEUR: «SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR»

(Projet 49-2010)

CONSIDÉRANT le projet 49-2010 : «**Plans d'architecte pour projet de patinoire**» présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor dans le cadre du Pacte rural - volet local – Saint-Georges-de-Windsor de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à embaucher un professionnel pour préparer les plans d'architecture nécessaires pour la construction d'une toiture sur la patinoire extérieure afin d'en rendre la surface utilisable toute l'année pour d'autres activités;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor au Pacte rural est de **3 950,00 \$** et qu'il s'agit d'un projet total de **5 645,00 \$**;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor recommande, par sa résolution 2010-49 l'acceptation de ce projet à hauteur de **3 950,00 \$**;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations* et *Mise en valeur des ressources humaines, physiques et culturelles* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint plus spécifiquement l'action *Développement de sports et de loisirs : toit sur la patinoire, estrades, soccer, jeux pour olympiades, etc.*, identifiée pour répondre à l'enjeu *Promotion de l'activité physique* du Plan directeur 2007-2014 de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son acceptation aux membres du Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller Ghyslain Drouin

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet « **49-2010 : Plans d'architecte pour projet patinoire** présenté par la **Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor** pour un montant maximum de **3 950,00 \$**, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Saint-Georges-de-Windsor.

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (1 975,00 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (1 975,00 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (1 975,00 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (1 185,00 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (790,00 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

INTERNET HAUTE VITESSE POUR INFORMATION

L'agente de développement rural et de communication de la MRC des Sources, madame Jacynthe Bourget, informe les membres du Conseil de la MRC concernant le dossier de déploiement d'Internet haute vitesse sur le territoire. Ainsi, elle lit la correspondance reçue du député de Richmond-Arthasbaska, monsieur André Bellavance :

« La présente lettre est pour faire suite à vos inquiétudes concernant les délais pour le déploiement d'Internet haute vitesse dans votre secteur. Je tiens tout d'abord à vous assurer que j'ai effectué les démarches nécessaires auprès du bureau du ministre de l'Industrie, monsieur Tony Clément. Le programme Large bande Canada, lancé l'an dernier, a reçu 570 demandes de projets. Cette forte demande a entraîné des délais plus longs que prévu et les projets approuvés devraient être connus d'ici la fin du mois de mai. Il est à signaler que le bureau responsable du programme est à analyser deux types de demandes. En effet, la première catégorie regroupe des territoires où il n'y a qu'un seul soumissionnaire tandis que la deuxième catégorie concerne des territoires où plusieurs projets se recoupent, rendant le processus d'évaluation encore plus complexe. De plus, l'objectif de ce programme est de répondre à des projets venant exclusivement de fournisseurs désirant s'établir dans un secteur précis, et non à des demandes individuelles.

Je déplore toutefois que le gouvernement fédéral n'ait pas pris les mesures nécessaires pour pallier à cette forte demande, retardant ainsi l'accès à un outil indispensable au développement des communautés rurales. Au cours des prochains mois, j'effectuerai un suivi du dévoilement des projets approuvés et vous ferai part des résultats concernant votre secteur. »

A la demande des maires, la correspondance sera acheminée à toutes les municipalités du territoire de la MRC.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

2010-04-7135

PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA MRC DES SOURCES ADOPTION DU CAHIER DE CHARGES MANDATAIRE LOCAL : SAINT-ADRIEN

CONSIDÉRANT le Plan de développement social de la MRC des Sources adopté le 19 février 2007 « Vers un plan d'action pour le développement social dans la MRC des Sources » ;

CONSIDÉRANT la résolution 2010-01-7032 de la MRC des Sources concernant la mise en œuvre d'une troisième phase pour la Démarche de développement social et l'adoption de cahier de charges à l'intention des mandataires qui explique les attentes, les modalités de paiement et l'échéancier de réalisation;

CONSIDÉRANT que cette troisième phase vise la poursuite et, si possible, la finalisation des actions entreprises lors de la phase 2 de la démarche, dont obligatoirement une action visant l'amélioration des conditions de vie des personnes plus défavorisées, à l'exclusion des activités de formation, en continuité avec les priorités locales identifiées par consultation populaire lors de la première phase;

CONSIDÉRANT que cette troisième phase stimule l'ajout, au plan d'action, de nouvelles initiatives en lien avec la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT que cette troisième phase demande également la réalisation d'au moins trois interventions visant à accroître la visibilité de la démarche de développement social, les actions entreprises dans le milieu et leurs résultats;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité a sélectionné un mandataire pour participer à la mise en œuvre de la phase 3 du Plan de développement social ;

CONSIDÉRANT que Municipalité de Saint-Adrien a adopté, par sa résolution 201002-025 le cahier de charges présenté par la Corporation de développement de Saint-Adrien;

CONSIDÉRANT que ce cahier de charges vise à réaliser, entre autres, les actions suivantes en lien avec le champ « Amélioration des conditions de vie des personnes plus défavorisées » : **organiser une corvée à l'église suivie d'une fête au village, organiser une journée vente de garage – bébé bazar.**

CONSIDÉRANT que ce cahier de charges vise aussi à promouvoir de la façon suivante le plan de développement social :

- Publiciser l'activité de la corvée de l'église et la fête au village dans le cadre du plan de développement social de Saint-Adrien par des photos sur le site Internet, par un article dans le Tou-cha-tou et par le publipostage lors de l'annonce de l'événement;
- Publiciser l'activité du cinéma grâce au plan de développement social en faisant une première où seront invités les convives du milieu, avec photos et articles dans le journal local, en plus des publipostages dans chacune des résidences;
- Publiciser l'activité du concours de jardin dans le cadre du plan de développement social de Saint-Adrien par des photos sur le site Internet, par un article dans le Tou-cha-tou et par le publipostage lors de l'annonce de l'événement;

CONSIDÉRANT que ce cahier de charges répond aux attentes du Comité aviseur et qu'il en recommande l'adoption par le Conseil de la MRC des Sources avec le souhait que le mandataire diffuse les actions prévues dans son cahier de charges dans le journal local;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Francine Labelle-Girard appuyée par le conseiller Ghyslain Drouin

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources accepte le « Cahier de charges présenté par la Corporation de développement de Saint-Adrien ».

QUE la MRC des Sources effectue le deuxième versement de 3 244,50 \$ à la Corporation de développement de Saint-Adrien, représentant 3 000 \$ + 0,50 \$ / résidant de la municipalité, soit :

3 000,00 \$	(soutien au fonctionnement)
+ 244,50 \$	(0,50 \$ X 489 résidants)
<u>3 244,50 \$</u>	

Adoptée.

2010-04-7136

PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA MRC DES SOURCES

ADOPTION DU CAHIER DE CHARGES

MANDATAIRE LOCAL : SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

CONSIDÉRANT le Plan de développement social de la MRC des Sources adopté le 19 février 2007 « Vers un plan d'action pour le développement social dans la MRC des Sources » ;

CONSIDÉRANT la résolution 2010-01-7032 de la MRC des Sources concernant la mise en œuvre d'une troisième phase pour la Démarche de développement social et l'adoption de cahier de charges à l'intention des mandataires qui explique les attentes, les modalités de paiement et l'échéancier de réalisation;

CONSIDÉRANT que cette troisième phase vise la poursuite et, si possible, la finalisation des actions entreprises lors de la phase 2 de la démarche, dont obligatoirement une action visant l'amélioration des conditions de vie des personnes plus défavorisées, à l'exclusion des activités de formation, en continuité avec les priorités locales identifiées par consultation populaire lors de la première phase;

CONSIDÉRANT que cette troisième phase stimule l'ajout, au plan d'action, de nouvelles initiatives en lien avec la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT que cette troisième phase demande également la réalisation d'au moins trois interventions visant à accroître la visibilité de la démarche de développement social, les actions entreprises dans le milieu et leurs résultats;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité a sélectionné un mandataire pour participer à la mise en œuvre de la phase 3 du Plan de développement social ;

CONSIDÉRANT que Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor a adopté, par sa résolution 2010-09 le cahier de charges présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor;

CONSIDÉRANT que ce cahier de charges vise à réaliser, entre autres, les actions suivantes en lien avec le champ « Amélioration des conditions de vie des personnes plus défavorisées » : **mise sur pied d'une popote roulante mensuelle, organisation d'une fête au village qui souligne l'arrivée des nouveaux résidents, organisation de cours de cuisine donnée par les aînés pour la clientèle jeune adulte, promotion des logements disponibles;**

CONSIDÉRANT que ce cahier de charges vise aussi à promouvoir de la façon suivante le plan de développement social :

- Faire paraître dans *Le Reflet* les résultats de la conférence de presse sur le développement social ainsi que le plan d'action;
- Promouvoir, dans *Le Reflet* et le journal *Les Actualités*, l'activité «visite de jardins» par le plan de développement social avec des photos des gagnants, des membres du jury, la municipalité et la Société de développement;
- Diffuser, dans *Le Reflet*, *Les Actualités* et sur les ondes de *CJAN*, l'activité de la popote roulante ou du dîner communautaire par le développement social lors de sa réalisation (photos des bénévoles, des participants, SODEV);

CONSIDÉRANT que ce cahier de charges répond aux attentes du Comité aviseur et qu'il en recommande l'adoption par le Conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hugues Grimard
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources accepte le Cahier de charges présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor.

QUE la MRC des Sources effectue le deuxième versement de 3 459,00 \$ à la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor, représentant 3 000 \$ + 0,50 \$ / résidant de la municipalité, soit :

3 000,00 \$	(soutien au fonctionnement)
+ 459,00 \$	(0,50 \$ X 918 résidants)
<u>3 459,00 \$.</u>	

Adoptée.

2010-04-7137

PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA MRC DES SOURCES

ADOPTION DU CAHIER DE CHARGES

MANDATAIRE LOCAL : WOTTON

CONSIDÉRANT le Plan de développement social de la MRC des Sources adopté le 19 février 2007 « Vers un plan d'action pour le développement social dans la MRC des Sources » ;

CONSIDÉRANT la résolution 2010-01-7032 de la MRC des Sources concernant la mise en œuvre d'une troisième phase pour la Démarche de développement social et l'adoption de cahier de charges à l'intention des mandataires qui explique les attentes, les modalités de paiement et l'échéancier de réalisation;

CONSIDÉRANT que cette troisième phase vise la poursuite et, si possible, la finalisation des actions entreprises lors de la phase 2 de la démarche, dont obligatoirement une action visant l'amélioration des conditions de vie des personnes plus défavorisées, à l'exclusion des activités de formation, en continuité avec les priorités locales identifiées par consultation populaire lors de la première phase;

CONSIDÉRANT que cette troisième phase stimule l'ajout, au plan d'action, de nouvelles initiatives en lien avec la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT que cette troisième phase demande également la réalisation d'au moins trois interventions visant à accroître la visibilité de la démarche de développement social, les actions entreprises dans le milieu et leurs résultats;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité a sélectionné un mandataire pour participer à la mise en œuvre de la phase 3 du Plan de développement social ;

CONSIDÉRANT que Municipalité de Wotton a adopté, par sa résolution 1002-812 le cahier de charges présenté par la Société de développement de Wotton;

CONSIDÉRANT que ce cahier de charges vise à réaliser, entre autres, les actions suivantes en lien avec le champ « Amélioration des conditions de vie des personnes plus défavorisées » : **sorties champêtres thématiques familiales et transmission cuisine traditionnelle intergénérationnelle, ligne d'écoute et d'amitié pour les aînés, reconnaissance des bénévoles, accueil et reconnaissances des nouveaux-nés;**

CONSIDÉRANT que ce cahier de charges vise aussi à promouvoir de la façon suivante le plan de développement social :

- Reportage dans Le Trident sur le lancement de la phase 3 du développement social et articles selon les besoins;
- Conférence de presse en mai pour annoncer les actions ciblées auprès des aînés grâce aux subventions accordées par : le programme Nouveaux Horizons du gouvernement du Canada, le programme Cœur à l'action du ministère de la Famille et des aînés du Québec, le Fonds d'initiatives locales et régionales pour les personnes âgées en Estrie de la Conférence régionale des élus de l'Estrie;

- Mention de la richesse du développement social lors de l'inauguration officielle du centre multifonctionnel intergénérationnel de Wotton;
- Réflexion collective sur l'apport du développement social lors de la grande rencontre communautaire devant avoir lieu en août 2010.

CONSIDÉRANT que ce cahier de charges répond aux attentes du Comité aviseur et qu'il en recommande l'adoption par le Conseil de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le conseiller monsieur Benoît Bourassa souligne que les membres du comité aviseur en développement social ont jugé d'excellent le cahier de charges présenté par la Société de développement de Wotton;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le conseiller Benoît Bourassa

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources accepte le Cahier de charges présenté par la Société de développement de Wotton.

QUE la MRC des Sources effectue le deuxième versement de 3 767,50 \$ à la Société de développement de Wotton, représentant 3 000 \$ + 0,50 \$ / résidant de la municipalité, soit :

3 000,00 \$	(soutien au fonctionnement)
+ 767,50 \$	(0,50 \$ X 1 535 résidants)
<u>3 767,50 \$.</u>	

Adoptée.

ACHAT LOCAL

2010-04-7138

DÉMARCHE DE PROMOTION DE L'ACHAT LOCAL

NOMINATION DES MANDATAIRES LOCAUX –

VERSEMENT - ASBESTOS

CONSIDÉRANT la résolution 2008-06-6396 par laquelle le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources favorise l'achat local comme axe de développement à court et à moyen terme en partenariat avec son instance de développement qu'est le Centre local de développement des Sources;

CONSIDÉRANT la résolution 2010-02-7066 par laquelle le Conseil de la MRC des Sources adopte le *Cahier de charges de la promotion de l'achat local dans la MRC des Sources* dans lequel apparaît la structure, l'échéancier, les modalités de paiement et le montage financier de la démarche ;

CONSIDÉRANT que selon ce cahier de charges, chaque municipalité a à sélectionner un mandataire pour participer à la mise en œuvre de la démarche dans sa communauté ;

CONSIDÉRANT la résolution 2010-57 de la Ville d'Asbestos de retenir la candidature de la Corporation du complexe industriel d'Asbestos à titre de mandataire local afin de mettre en œuvre la démarche pour favoriser l'achat local dans la municipalité;

CONSIDÉRANT le *Cahier de charges de la promotion de l'achat local dans la MRC des Sources* qui prévoit que les mandataires locaux sélectionnés pour mettre en œuvre le Plan de développement social pourront compter sur un soutien financier réparti de la façon suivante :

- Un tiers (33,33 %) du soutien au fonctionnement, soit 1000 \$, versé après la désignation du mandataire par la MRC des Sources sur un avis favorable de la municipalité et du Comité aviseur régional;
- Un tiers (33,33 %) du soutien au fonctionnement, soit 1000 \$, versé après l'acceptation du plan d'action par la MRC des Sources sur un avis favorable de la municipalité et du Comité aviseur régional;
- Un tiers (33,33 %) du soutien au fonctionnement, soit 1000 \$, versé après l'acceptation du rapport de réalisation par la MRC des Sources sur un avis favorable de la municipalité et du Comité aviseur régional;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le conseiller Pierre Therrien

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources effectue un premier versement de **1 000 \$** à la Corporation du complexe industriel d'Asbestos qui représente un tiers (33,33%) du soutien au fonctionnement;

QUE ce montant soit pris à même le poste budgétaire « Pacte rural 2007-2014 projets supralocaux, Achat local ».

Adoptée.

2010-04-7139

**DÉMARCHE DE PROMOTION DE L'ACHAT LOCAL
NOMINATION DES MANDATAIRES LOCAUX –
VERSEMENT – VILLE DE DANVILLE**

CONSIDÉRANT la résolution 2008-06-6396 par laquelle le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources favorise l'achat local comme axe de développement à court et à moyen terme en partenariat avec son instance de développement qu'est le Centre local de développement des Sources;

CONSIDÉRANT la résolution 2010-02-7066 par laquelle le Conseil de la MRC des Sources adopte le *Cahier de charges de la promotion de l'achat local dans la MRC des Sources* dans lequel apparaît la structure, l'échéancier, les modalités de paiement et le montage financier de la démarche ;

CONSIDÉRANT que selon ce cahier de charges, chaque municipalité a à sélectionner un mandataire pour participer à la mise en œuvre de la démarche dans sa communauté ;

CONSIDÉRANT la résolution 2841-2010 de la Ville de Danville de retenir la candidature de la Chambre de commerce Danville-Shipton à titre de mandataire local afin de mettre en œuvre la démarche pour favoriser l'achat local dans la municipalité;

CONSIDÉRANT le *Cahier de charges de la promotion de l'achat local dans la MRC des Sources* qui prévoit que les mandataires locaux sélectionnés pour mettre en œuvre le Plan de développement social pourront compter sur un soutien financier réparti de la façon suivante :

- Un tiers (33,33 %) du soutien au fonctionnement, soit 1000 \$, versé après la désignation du mandataire par la MRC des Sources sur un avis favorable de la municipalité et du Comité aviseur régional;
- Un tiers (33,33 %) du soutien au fonctionnement, soit 1000 \$, versé après l'acceptation du plan d'action par la MRC des Sources sur un avis favorable de la municipalité et du Comité aviseur régional;

- Un tiers (33,33 %) du soutien au fonctionnement, soit 1000 \$, versé après l'acceptation du rapport de réalisation par la MRC des Sources sur un avis favorable de la municipalité et du Comité aviseur régional;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghyslain Drouin
appuyé par le conseiller Hugues Grimard

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources effectue un premier versement de **1 000 \$** à Chambre de commerce Danville-Shipton qui représente un tiers (33,33%) du soutien au fonctionnement;

QUE ce montant soit pris à même le poste budgétaire « Pacte rural 2007-2014 projets supralocaux, Achat local ».

Adoptée.

POLITIQUE D'ACCUEIL

2010-04-7140

POLITIQUE D'ACCUEIL – ADOPTION D'UNE DÉMARCHE MENANT A LA RÉALISATION D'UN POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE PROMOTION DE LA MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT la Politique d'accueil adoptée en 1999 par la MRC des Sources dans la foulée de l'implantation de Métallurgie Magnola sur le territoire;

CONSIDÉRANT l'adoption, en 2001, de la Déclaration d'accroissement démographique par la MRC et ses partenaires;

CONSIDÉRANT le plan d'action 2009-2011 issu du plan de relance qui a comme axe de « favoriser l'arrivée de nouveaux citoyens et le retour des jeunes »;

CONSIDÉRANT le plan de développement 2007-2012 de la Conférence régionale des élus de l'Estrie qui identifie comme axe d'action l'importance de « miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement »;

CONSIDÉRANT le fait que les municipalités du territoire de la MRC des Sources ont toutes besoin les unes des autres pour consolider leur offre de services offerte aux résidents;

CONSIDÉRANT qu'une meilleure connaissance des services offerts à la population à l'échelle de la MRC pourrait être un argument supplémentaire pour des candidats à l'établissement et une utilisation accrue des ressources disponibles sur le territoire;

CONSIDÉRANT qu'un partage des pratiques d'accueil étant déjà en cours pourraient mener à une dynamique gagnante pour l'accueil et l'établissement de nouveaux résidents dans les municipalités de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le bureau d'information touristique, la MRC des Sources et le Carrefour jeunesse emploi sont des ressources oeuvrant à l'échelle de la MRC et qu'ils constituent des ressources intéressantes à mettre à profit dans une dynamique supralocale et d'intégration des nouveaux arrivants et qu'inversement, une meilleure connaissance des pratiques locales pourrait faciliter le travail de ces professionnels et la promotion de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources crée un comité de réflexion formé :

- d'un représentant de la MRC des Sources;
- d'un représentant du CLD des Sources;
- d'un représentant de la SADC des Sources;
- d'un représentant du CSSS des Sources;
- d'un représentant du Carrefour jeunesse emploi;
- d'un mandataire d'une municipalité de la MRC des Sources;
- d'un représentant d'Inode jeunesse;

Que ce comité ait le mandat de :

1. concevoir une politique d'accueil et de promotion de la MRC des Sources;
2. déterminer les problématiques et les ressources susceptibles de favoriser l'accueil des citoyens et la promotion de notre territoire, de même que d'identifier des pistes d'action;
3. de proposer un véhicule d'opérationnalisation de la démarche;

QUE les organisations prennent en charge les dépenses assumées par leurs employés dans le cadre de la démarche;

QUE le Comité fasse état de l'avancement des travaux de façon trimestrielle ou plus, au besoin, au conseil de la MRC des Sources.

Adoptée.

Le conseiller monsieur Benoît Bourassa questionne la volonté d'avoir un représentant d'une corporation de développement plutôt qu'un mandataire, considérant l'ambiguïté au niveau du partage des frais s'il s'agit d'une corporation de développement.

AMÉNAGEMENT

SHQ – MODALITÉS RELATIVES À LA GESTION DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT, POUR LA PROGRAMMATION 2010-2011

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

PROGRAMMES D'AIDE À L'HABITAT DE LA SHQ – BILAN POUR LA PROGRAMMATION 2009-2010

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

2010-04-7141

DEMANDE PERMETTANT DE DEVANCER UNE AIDE CONJOINTE A LA SHQ – RÉNOVILLAGE-PAD DOSSIER F-7022186 (P-0848153)

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est mandataire des programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ) dont RénoVillage (RVI) et Programme d'aide à domicile (PAD) ;

CONSIDÉRANT qu'un délai d'attente de 2 ans est prévu pour les demandes de subvention RénoVillage;

CONSIDÉRANT que la SHQ permet de combiner une demande d'aide PAD à une demande d'aide RénoVillage ;

CONSIDÉRANT le dossier F-7022186 (P-0848153) où le propriétaire et le fils du propriétaire sont des personnes handicapées et que les enfants sont priorités par le Centre de réadaptation Estrie dans le programme PAD;

CONSIDÉRANT que la résidence concernée exige des rénovations importantes et que les revenus du propriétaire permettent la subvention RénoVillage ;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur choisi par le propriétaire pourra réaliser tous les travaux nécessaires en même temps et à un coût moindre;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC des Sources doit donner son aval pour le devancement de noms sur les listes d'attente.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hugues Grimard
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE la MRC des Sources appuie la démarche, permettant de devancer l'accessibilité du dossier F-7022186 (P-0848153) aux deux programmes.
Adoptée.

POSTE DE POLICE DE WOTTON

Aucun sujet.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Avis est donné aux membres du Comité de sécurité publique que la prochaine rencontre de ce comité aura lieu le 3 juin 2010, à 8h30.

ENVIRONNEMENT

2010-04-7142

SITE D'ENFOUISSEMENT

ÉTAT COMPARATIF AU 31 MARS 2010

CONSIDÉRANT la préparation de l'état comparatif au 31 mars 2010 du site d'enfouissement par la secrétaire-trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE l'état comparatif du Site d'enfouissement au 31 mars 2010 soit et est approuvé.

Adoptée.

2010-04-7143

LES - LISTE DES CHÈQUES DU 10 MARS 2010 AU 7 AVRIL 2010

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 201000011 à 201000012 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour un total de 8 300,00 \$.

Adoptée.

ABSENCE

À ce moment-ci de la séance, la conseillère madame Francine Labelle-Girard quitte son siège.

2010-04-7144

PROCURATION À DANIÈLE MIGNAULT

CONSIDÉRANT que depuis le premier janvier 2010, la secrétaire-trésorière adjointe de la MRC des Sources, madame Danièle Mignault, est responsable de la comptabilité du site d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que dans l'exercice de ses fonctions madame Mignault doit, entre autres, communiquer avec divers organismes, fournisseurs et ministères, et effectuer toutes les transactions financières et communications nécessaires au travail comptable du site d'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE le Conseil mandate la secrétaire-trésorière adjointe de la MRC des Sources, madame Danièle Mignault, auprès de tout ministère, tant au fédéral qu'au provincial, organisation, Hydro Québec ainsi que tous les fournisseurs et clients du site d'enfouissement et ce, pour lui permettre l'exercice adéquat de ses fonctions.

Adoptée.

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Aucun sujet

EAU

Aucun sujet

RÉCUPÉRATION

Aucun sujet

PRÉSENCE

À ce moment-ci de la séance, la conseillère Francine Labelle-Girard reprend son siège.

DEMANDES DE CITOYENS

De nouvelles questions et commentaires ont été adressés aux membres du conseil sur divers sujets tels que le vieux site d'enfouissement et le traitement des gaz qui s'y échappent, le procès du maire de St-Placide, un modèle européen d'une usine de biométhanisation, la municipalité de Lévis qui a adopté une plateforme de compostage plutôt qu'une usine, l'annonce par la ministre Line Beauchamp du financement des deux procédés du programme de traitement des matières organiques soit la biométhanisation (priorisée pour les grands centres) et la plateforme de compostage (pour les régions), ce à quoi les membres du conseil ont répondu de manière à satisfaire les attentes des citoyens.

MRC FINANCES

MRC DES SOURCES

2010-04-7145

MRC – ÉTAT COMPARATIF AU 31 MARS 2010

CONSIDÉRANT la préparation de l'état comparatif au 31 mars 2010 de la Municipalité régionale de comté des Sources (MRC) par la secrétaire-trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Benoît Bourassa
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE l'état comparatif de la MRC des Sources au 31 mars 2010 soit et est approuvé.

Adoptée.

2010-04-7146

Liste des chèques du 10 mars 2010 au 7 avril 2010

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période allant du 10 mars 2010 au 7 avril 2010 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le conseiller Hugues Grimard

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 201000129 à 201000172 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour un total de 107 529,14 \$.

Adoptée.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Rachid El Idrissi, répond aux questionnements des conseillers sur certaines dépenses.

MRC ADMINISTRATION

2010-04-7147

ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LA GÉOMATIQUE

CONSIDÉRANT que l'ordinateur servant à la géomatique est désuet et n'est plus assez puissant pour supporter le logiciel de cartographie nécessaire au travail de l'aménagiste de la MRC des Sources, madame Marie-Christine Foucault;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de le changer car madame Foucault ne peut honorer les demandes de cartes qui lui sont faites;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE le Conseil de la MRC des Sources autorise l'achat d'un nouvel ordinateur pour le service de géomatique, selon les recommandations de notre technicien en informatique, pour la somme de 2 399 \$, plus les taxes applicables.

QUE le paiement soit pris à même le poste « 02-130-10-726 Équipement de bureau ».

Adoptée.

2010-04-7148

CORPORATION DU 309 – EFFACEMENT DE LA DETTE VERSUS LOYER QUÉBEC EN FORME

CONSIDÉRANT que les locaux occupés ces dernières années par Québec en Forme n'étaient pas inclus dans le loyer versé par la MRC des Sources à la Corporation 309;

CONSIDÉRANT que de ce fait, la MRC des Sources doit à la Corporation du 309 la somme de 14 412,70 \$ à titre d'arrérages de loyer pour les locaux occupés ces dernières années par Québec en Forme;

CONSIDÉRANT que la Corporation du 309 doit à la MRC des Sources la somme de 12 956,62 \$ en frais de gestion ainsi que pour de la papeterie et des travaux sur le terrain de stationnement;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre du conseil d'administration de la Corporation 309 s'est tenue le 23 mars 2010 afin de clarifier la situation et répartir sur de bonnes bases relativement au loyer à payer par les organismes membres du conseil d'administration de la Corporation;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre il a été entendu que la différence entre les arrérages de loyer dus par la MRC (14 412,70 \$) et les comptes dus par la Corporation du 309 (12 956,62 \$), soit la somme de 1 456,08 \$ sera effacée par ladite Corporation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller Pierre Therrien

QU'afin de régulariser la situation, la MRC des Sources efface la dette de la Corporation du 309 en guise de paiement pour les arrérages de loyer pour les locaux occupés par Québec en Forme et que le solde, soit la somme de 1 456,08 \$ soit effacée par la Corporation du 309.

Adoptée.

2010-04-7149

REMBOURSEMENT DE CSST AU SITE D'ENFOUISSEMENT

CONSIDÉRANT que sur la déclaration des salaires 2008-2009 de la CSST, il a été inscrit, pour le site d'enfouissement, le montant des salaires assurables prévus qui a été adopté au budget 2009 du site, soit la somme de 101 685 \$;

CONSIDÉRANT qu'avec la fermeture du site à la fin janvier 2009, il appert sur le sommaire des Relevés 1 sorti en février 2010, que le montant réel des salaires versés au site pour 2009 s'élève à la somme de 17 717 \$;

CONSIDÉRANT que le taux de cotisation 2009 de la MRC des Sources auprès de la CSST s'élève à 2.02;

CONSIDÉRANT que cette situation a fait en sorte que la MRC des Sources, lors de la réception de la facture de la CSST en mars 2009, a facturé la somme de 2 054,04 \$ au site d'enfouissement, alors que le site n'aurait dû payer que 357,88 \$, compte tenu des salaires réels versés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rembourser le site pour son trop payé que cette situation a généré;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE la MRC des Sources rembourse au site d'enfouissement la somme de 1 696,16 \$, cette somme représentant la différence entre le trop payé de 2 054,04\$ et ce qui aurait dû être payé réellement par le site suite à la production du sommaire des Relevés 1 en février 2010, soit la somme de 357,88 \$.

Adoptée.

PHOTOCOPIEUR – REMBOURSEMENT DES ASSURANCES

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Rachid El Idrissi, informe les membres du conseil de la réception d'un chèque au montant de 6528,76 \$ de la Mutuelle des municipalités du Québec en règlement suite au vol du photocopieur.

2010-04-7150

LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION – MRC DES SOURCES DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE

CONSIDÉRANT l'obligation de désigner une personne responsable et délégation de responsabilités au sens de l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a besoin d'identifier un responsable à la Commission d'accès à l'information du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE le Conseil de la MRC des Sources désigne le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Rachid El Idrissi, comme responsable de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* auprès de la Commission d'accès à l'information du Québec.

Adoptée.

2010-04-7151

NOMINATION DES ÉLUS ET ATTRIBUTION DE SIÈGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD

CONSIDÉRANT la résolution 2010-03-7111 par laquelle la MRC des Sources proposait au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) des Sources la composition du nouveau conseil d'administration du CLD des Sources ;

CONSIDÉRANT que le préfet de la MRC des Sources agit à titre de président du conseil d'administration du CLD des Sources, pour un terme de deux (2) ans ;

CONSIDÉRANT que quatre (4) sièges proviennent du conseil de la MRC des Sources, soit les sièges 1 et 3 pour un mandat d'un (1) an, et les sièges 2 et 4 pour un mandat de deux (2) ans ;

CONSIDÉRANT que quatre (4) élus ont signifié leur intérêt à occuper les sièges au conseil d'administration du CLD des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller Ghislain Drouin

QUE le conseil de la MRC des Sources nomme et attribue les sièges au conseil d'administration du CLD des Sources comme suit :

Monsieur Langevin Gagnon	Siège 2
Madame Francine Labelle-Girard	Siège 1
Monsieur Hugues Grimard	Siège 3
Monsieur Benoît Bourassa	Siège 4

Adoptée.

2010-04-7152

ENTÉRINER LA COMPOSITION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD

CONSIDÉRANT la résolution 2010-03-7111 adoptée par le conseil de la MRC des Sources le 15 mars 2010, concernant la composition du nouveau conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) des Sources;

CONSIDÉRANT la réception de la résolution 100318-10 adoptée le 18 mars 2010 par le conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) des Sources ;

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller Pierre Therrien

QUE le Conseil de la MRC des Sources entérine la résolution 100318-10 du Centre local de développement (CLD) des Sources qui se lit comme suit :

« Le directeur général, Monsieur Rachid El Idrissi, nous fait la lecture de la résolution adoptée, lors de la séance du conseil de la MRC, tenue le lundi 15 mars dernier, concernant la nouvelle composition du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) des Sources.

Après discussion, il est dûment appuyé et résolu d'accepter cette résolution et en plus des secteurs des « affaires » et de « l'économie sociale », le secteur « jeunesse » ainsi que le secteur « agroforestier » soient les autres secteurs choisis quant à la composition du nouveau conseil d'administration du CLD des Sources.

Voici donc les membres votants représentant les quatre (4) membres de la société civile :

*Monsieur Bernard Coulombe, milieu des affaires
Monsieur Serge Ranger, milieu de l'économie sociale
Monsieur Yvan Pinard, milieu agroforestier
Monsieur Olivier Brière, milieu jeunesse »*

Adoptée.

2010-04-7153

**DÉSIGNATION DU COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT
FONDS MONO-INDUSTRIELS**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé son plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées ;

CONSIDÉRANT la signature le 31 mars 2010 du contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), la Municipalité régionale de comté des Sources (MRC) et les municipalités de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le contrat de diversification et de développement détermine les engagements du gouvernement et de la MRC relativement au partenariat qu'ils désirent établir pour la mise en œuvre du plan d'action en vue de diversifier l'économie et favoriser le développement du territoire en difficulté ;

CONSIDÉRANT que le contrat de diversification et de développement a pour objectif de permettre au gouvernement, à la MRC, aux municipalités et à la collectivité de joindre leurs forces pour agir de manière globale, cohérente et à long terme en tenant compte des particularités, des forces et du potentiel du territoire ;

CONSIDÉRANT la présentation du 22 avril 2010 par les représentants du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller Benoît Bourassa

QUE le conseil de la MRC des Sources désigne le comité de diversification et de développement composé comme suit :

Votants :

- Le préfet
- Les sept (7) élus siégeant au conseil des maires de la MRC des Sources
- Le président de la SADC
- Le président du comité d'investissement du CLD FIL/FLI

Non-votants :

- Le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC
- Le député de l'Assemblée nationale de la circonscription de la MRC des Sources
- Un représentant du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)
- Un représentant du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)
- Le directeur du Centre local d'emploi d'Asbestos (CLE)

QUE cette résolution soit adoptée sous réserve d'une reformulation éventuelle à faire après la présentation du 22 avril 2010.

Adoptée.

2010-04-7154

CONSEIL SPORT LOISIR ESTRIE – MEMBERSHIP 2010-2011

CONSIDÉRANT une correspondance du Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) en date du 4 mars 2010 sollicitant la MRC à poursuivre son membership pour l'exercice 2010-2011 ;

CONSIDÉRANT que le CSLE agit sur le développement de la pratique et du sport pour améliorer la qualité de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT que le CSLE agit à titre d'organisme subventionnaire pour une partie du salaire de l'agent loisir de la MRC (5 000 \$ par année) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE le Conseil de la MRC des Sources poursuive son membership avec le CSLE pour l'exercice 2010-2011;

QUE la cotisation de 125 \$ soit prise à même le poste budgétaire « Mise en œuvre – Plan d'action loisir ».

Adoptée.

2010-04-7155

TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE DU MAIRE D'ASBESTOS, VENDREDI 28 MAI 2010

CONSIDÉRANT l'activité du tournoi de golf bénéfice du maire d'Asbestos le vendredi 28 mai 2010 au Club de golf d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que les bénéfices de ce tournoi iront aux organismes du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller Pierre Therrien

D'autoriser l'achat de deux (2) billets (golf et souper) pour que soit représentée la MRC des Sources par la participation du préfet et du directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE les coûts d'inscriptions soient pris à même le poste budgétaire « 02-130-10-493 Réceptions publiques ».

QUE les participations supplémentaires des élus et leurs conjoints, conjointes, soient refacturées aux élus participants.

Adoptée.

2010-04-7156

RENOUVELLEMENT COTISATION À L'OBSERVATOIRE ESTRIEN DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT que l'organisation Observatoire estrien du développement des communautés qui est un lieu dynamique d'échanges que la région de l'Estrie s'est donnée pour mieux connaître ses communautés, pour soutenir le partage d'expériences entre les praticiens et les chercheurs, et pour soutenir l'innovation en matière de développement des communautés;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est membre depuis 2009 de l'Observatoire estrien des communautés;

CONSIDÉRANT que madame Jacynthe Bourget, agent de développement rural et de communication à la MRC des Sources, siège à titre d'administratrice au conseil d'administration de l'Observatoire estrien des communautés pour un mandat de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT les dossiers menés par madame Jacynthe Bourget, soit la reconnaissance du rôle de l'élu dans le processus du développement des communautés, et que notre MRC soit un exemple auquel s'intéressent les chercheurs de l'Université de Sherbrooke en raison de sa façon de fonctionner en intersectorialité;

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de renouvellement de la cotisation annuelle de l'Observatoire du développement estrien des communautés, au montant de 35 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources renouvelle sa cotisation annuelle à l'Observatoire du développement estrien des communautés.

QUE le coût de ce renouvellement, soit 35 \$, soit prit à même le poste budgétaire « 02-130-10-494 Abonnements ».

Adoptée.

2010-04-7157

SOUPER BENEFICE – RESIDENCE CASTONGUAY

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au souper bénéfice au profit du projet « Résidence Castonguay » le 8 mai 2010 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien
appuyé par le conseiller Benoît Bourassa

D'autoriser l'achat d'un (1) billet pour que soit représentée la MRC des Sources.

QUE les coûts d'inscription au montant de 100 \$ soient pris à même le poste budgétaire « 02-130-10-493 Réceptions publiques ».

Adoptée.

2010-04-7158

SOUPER BENEFICE – SYMPOSIUM DES ARTS DE DANVILLE

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au souper bénéfice du Symposium des arts de Danville le 1^{er} mai 2010 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Francine Labelle-Girard appuyée par le conseiller Langevin Gagnon

D'autoriser l'achat d'un (1) billet pour que soit représentée la MRC des Sources.

QUE le coût du billet au montant de 75 \$ taxes incluses soient pris à même le poste budgétaire « 02-130-10-493 Réceptions publiques ».

Adoptée.

TRANSPORT

Aucun sujet

VARIA

2010-04-7159

BRIGADE VERTE 2010

CONSIDÉRANT que le projet « Brigade verte » poursuivra pour une dixième année sa campagne de sensibilisation et d'animation;

CONSIDÉRANT le projet de « Brigade verte » a requis à chaque été l'embauche d'un coordonnateur et de deux (2) agents responsables de la planification et de la tenue d'activités d'information et de sensibilisation pour les municipalités membres du site d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que des fonds ont été réservés au budget 2010 du site d'enfouissement pour ce projet de sensibilisation et d'animation;

CONSIDÉRANT la demande des membres du conseil de la MRC à l'effet qu'on s'empresse de contacter le coordonnateur de l'an dernier, monsieur Dominique Morin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Therrien appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

Que la MRC mandate le chargé de projet afin de procéder à l'embauche d'un (1) coordonnateur et d'un (1) agent de sensibilisation de la « Brigade verte » 2010.

Adoptée.

2010-04-7160

TABLE DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT la demande de la Table de concertation « service aux aînés » des Sources souhaitant qu'un conseiller de la MRC se joigne à leur Table ;

CONSIDÉRANT que la Table de concertation « service aux aînés » des Sources a pour but d'améliorer l'ensemble des conditions de vie et les services offerts aux aînés de la MRC des Sources afin d'encourager ceux-ci à prendre part et à s'exprimer en lien avec les décisions qui les concernent ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hugues Grimard
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QU'un membre du conseil de la MRC des Sources soit délégué à la Table
de concertation « service aux aînés » des Sources.

Adoptée.

2010-04-7161

GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec remet les Grands Prix de
la ruralité afin de rendre hommage aux leaders du développement rural et
de mettre en évidence des MRC, des organismes ou des personnes, de
même que des initiatives et des innovations, liés à la mise en oeuvre des
pactes ruraux et des autres mesures de la Politique nationale de la ruralité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire reconnaître le travail de madame
Jacynthe Bourget, agent de développement rural et de communication, dans
la catégorie « Agent rural » des Grands Prix ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller Hugues Grimard

QUE le conseil de la MRC des Sources propose la candidature de madame
Jacynthe Bourget dans la catégorie « Agent Rural » des Grands Prix de la
ruralité 2010.

Adoptée.

MENTION SPÉCIALE

Les membres du conseil désirent adresser des félicitations à madame
Louise Beaudoin pour le professionnalisme de son travail.

2010-04-7162

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Hugues Grimard propose la levée de la séance à
21h50.

Adoptée à l'unanimité.

Jacques Hémond
Préfet

Rachid El Idrissi
Directeur général et secrétaire-
trésorier